

La mitzva de la semaine

Par le Rav Shaoul David Botschko

Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)

Traduit de l'hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Be'houqotai

Qui est le racha'

Qui sont les « mécréants¹ » qui – selon la halakha – doivent être mis à l'écart de la communauté à cause de leur mauvaise conduite ? On pourrait croire qu'il s'agit de Juifs qui, à notre grand regret, ne croient pas encore en la Thora divine et qui, en conséquence, violent le chabbat et mangent n'importe quoi. Est-ce que ce sont eux dont on dit qu'ils nuisent grandement à tout Israël ? Les commentaires des Sages sur un des versets de cette paracha a de quoi nous surprendre !

Il y a, à la fin de la paracha, un passage dur, connu comme énonçant une série d'éventuelles malédictions. Ce passage commence par le verset suivant (Lévitique XXVI, 14) :

« Et si vous ne M'écoutez pas et n'accomplissez pas ces commandements. »

Dans le *Sifra*, midrach halakha sur le Lévitique issu de l'Ecole de Rabbi Aqiba, les Sages s'interrogent sur la signification du mot rendu ci-dessus par le M majuscule, pronom de majesté. Il eut été plus simple de dire : « si vous n'écoutez pas et si vous n'accomplissez pas... » Voici leur enseignement (*Sifra*, Be'houqotai, 2, 2) :

« Et si vous ne M'écoutez pas – que vient enseigner ce pronom ? Il fait référence à celui qui connaît son Maître et se propose de se révolter contre Lui. C'est ainsi que le verset dit : “comme Nimrod chasseur devant Hachem”, c'est-à-dire connaissant son Maître et visant à se révolter contre Lui. De même, le texte dit : “et les gens de Sodome étaient mauvais et péchaient beaucoup contre Hachem”. Et le texte ne dit “contre Hachem” que s'agissant de gens connaissant leur Maître et visant à se révolter contre Lui. »

¹ Entre guillemets, parce que ce terme ne traduit pas vraiment le mot hébreu *racha'* (pluriel *recha'im*). D'autant plus que ces « méchants » peuvent être très gentils, serviables et généreux. Dans le vocabulaire traditionnel, le mot désigne des personnes ne pratiquant pas les commandements de la Thora. Encore faut-il élucider le contexte.

Le midrach est très explicite. Les non-croyants ou non-pratiquants, parce qu'ils n'ont pas reçu l'éducation adéquate ou parce qu'ils sont séduits par des idées qui leur semblent plus nobles et plus vraies que ce qu'ils entendent dire au nom de la Thora n'entrent pas dans la définition des *recha'im* qui attirent la malédiction sur Israël. Cela signifie que lorsqu'un homme qui se présente comme « religieux », pratiquant, se laisse entraîner par ses vices, se conduit de manière malhonnête, se laisse corrompre, trahit la confiance placée en lui ou nuit à son prochain, les conséquences de cette conduite sont infiniment plus graves que celle d'un « non-croyant, non-pratiquant » et constitue un véritable blasphème.

Nous ne pouvons que prier et espérer qu'un tel « religieux » se reprenne et s'amende, que les *mitzvot* qu'il pratique l'aident à se repentir et qu'il revienne de plein droit au sein de la collectivité d'Israël.

De même espérons-nous que l'âme présente en chaque Juif finisse par le réveiller de sa torpeur et par le rapprocher de la Thora.

Et puissions-nous tous redresser nos voies et corriger nos faiblesses et qu'alors se réalisent pour tout Israël les bénédictions énoncées dans la paracha.